

# Lettre à nos frères prêtres

N° 51 - septembre 2011

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : [www.laportelatine.org](http://www.laportelatine.org))

## ENTRETIEN AVEC MGR BERNARD FELLAY

A l'issue de l'entretien que Mgr Fellay et ses deux Assistants ont eu, au Vatican, avec le cardinal William Levada, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le 14 septembre 2011, le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X a répondu à quelques questions de la revue DICI.

### **Comment s'est déroulée cette rencontre ?**

L'entretien a été d'une grande courtoisie et d'une aussi grande franchise, car par loyauté la Fraternité Saint-Pie X se refuse à éluder les problèmes qui demeurent. C'est d'ailleurs dans cet esprit que s'étaient déroulés les entretiens théologiques qui ont eu lieu ces deux dernières années.

Lorsque j'ai déclaré, le 15 août dernier, que nous étions d'accord sur le fait que nous n'étions pas d'accord à propos du concile Vatican II, j'ai également tenu à préciser que lorsqu'il s'agit de dogmes, comme celui de la Trinité, nous sommes bien évidemment d'accord quand on en trouve le rappel dans Vatican II. Une phrase ne doit pas être isolée de son contexte. Nos entretiens théologiques ont eu le grand mérite d'approfondir sérieusement et d'éclaircir tous ces problèmes doctrinaux.

### **Le communiqué officiel commun au Vatican et à la Fraternité annonce qu'un document doctrinal vous a été remis et qu'une solution canonique vous a été proposée. Des précisions ?**

Ce document s'intitule *Préambule doctrinal*, il nous a été remis pour une étude approfondie. De ce fait, il est confidentiel, et vous comprendrez que je ne vous en dise pas plus. Cependant le terme « préambule » indique bien que son acceptation constitue une condition préalable à toute reconnaissance canonique de la Fraternité Saint-Pie X de la part du Saint-Siège. (...)

### **Quand pensez-vous donner votre réponse à la proposition de préambule doctrinal ?**

Sitôt que j'aurai pris le temps nécessaire pour étudier ce document, et consulter les principaux responsables de la Fraternité Saint-Pie X, car sur une matière aussi importante je me suis engagé auprès de mes confrères à ne pas prendre de décision sans les avoir consultés auparavant.

Mais je puis vous assurer que notre décision sera prise pour le bien de l'Eglise et des âmes. Notre croisade du rosaire qui se poursuit sur plusieurs mois encore doit s'intensifier pour nous permettre d'obtenir, par l'intercession de Marie, Mère de l'Eglise, les grâces de lumière et de force dont nous avons besoin plus que jamais.

DICI numéro 240 du 14 septembre 2011 (extraits).

### *Éditorial*

**p. 1 – Entretien avec Mgr Bernard Fellay à propos de la rencontre à Rome le 14 septembre 2011**

### *La destruction de l'Offertoire*

**p. 2 – Préparation des dons : l'origine des prières**

**p. 4 – Faire un rite qui ne soit plus l'Offertoire**

**p. 6 – Une intention œcuménique prédominante**

**p. 7 – Notre attachement motivé à l'Offertoire**

## PRÉPARATION DES DONNS : L'ORIGINE DES PRIÈRES

Lorsqu'on compare les deux prières principales de l'Offertoire du Missel révisé par saint Pie V et de la Préparation des dons du Missel de Paul VI, on ne peut qu'être frappé par l'extraordinaire différence de tonalité qui apparaît : il s'agit de deux univers symboliques et mentaux différents. Puisque nous avons rappelé (*Lettre à nos frères prêtres* 47, octobre 2010, pp. 2-3) l'origine historique de l'Offertoire, il est bon de nous interroger également sur celle de la Préparation des dons.

### Dans les années 50, un intérêt pour la liturgie synagogale

Après la Seconde Guerre mondiale, l'intérêt de certains experts liturgiques, protestants et catholiques, se porta sur les possibles origines synagogales de la Prière eucharistique. L'hypothèse était la suivante : le Christ aurait institué l'Eucharistie, non pas *ex nihilo* mais dans le cadre d'une prière juive traditionnelle de bénédiction, la *berakah*. En conséquence, les Prières eucharistiques chrétiennes ne pouvaient se comprendre et s'expliquer qu'en se reliant à cette prière juive. Certaines anomalies qui avaient longtemps arrêté les commentateurs se trouveraient alors expliquées et élucidées.

Ainsi, pour ne citer qu'eux (on trouvera une bibliographie sur le sujet dans *Concilium* 198, mars 1985, p. 123), Jean-Pierre Audet traçait-il une « Esquisse historique du genre littéraire de la "Bénédiction" juive et de "l'Eucharistie" chrétienne » dans la *Revue Biblique* en 1958, le père Louis Ligier réfléchissait-il « Autour du sacrifice eucharistique. Anaphores orientales et anamnèse juive du Kippur » dans la *Nouvelle Revue Théologique* en 1960, Girauda Cesare s'interrogeait-il sur *La Struttura letteraria della preghiera eucaristica* au *Biblical Institute Press*, tandis que Thomas Julian Talley, contestant leurs analyses, estimait qu'il y a, « De la *Berakah* à l'Eucharistie, une question à réexaminer » dans *La Maison Dieu* en 1976.

### Des rédacteurs influencés par les théories de leur époque

Les rédacteurs de la Préparation des dons du Missel de Paul VI furent profondément influencés par cette thèse, d'autant que certains en étaient partie prenante par leurs travaux scientifiques. Parmi les auteurs que nous citerons, en effet, Mgr Bugnini fut secrétaire du *Consilium* chargé de la réforme liturgique ; les pères Bouyer, Gelineau, Gy, Jounel, Lengeling, Ligier, Nocent, Patino, Roguet, furent membres de ce *Consilium* ; le pasteur, et futur prêtre catholique, Thurian fut un observateur auprès de ce *Consilium*. De plus, les pères Bugnini, Gy, Jounel, Martimort, Roguet avaient été membres de la commission liturgique préparatoire au Concile ; Mgr Bugnini, les pères Gy, Jounel, Lengeling, Martimort, Nocent, Patino devinrent membres de la Congrégation du Culte en 1969.

Ces experts liturgiques estimèrent donc qu'il fallait « replacer ce que nous appelons aujourd'hui "le récit de l'institution" de l'Eucharistie dans ce contexte qui est le sien, celui des *berakoth* rituelles du repas juif, pour percevoir le sens et toute la portée de ses expressions » (Louis Bouyer, *Eucharistie – Théologie et spiritualité de la Prière eucharistique*, Desclée, 1968, 2<sup>e</sup> éd., p. 109). L'annonce du père Bugnini présentant le nouvel *Ordo missæ* doit se comprendre en ce sens : « Pour l'offertoire, on utilisera les expressions traditionnelles dans les bénédictions de la Bible » (Annibale Bugnini, « Le nouvel *ordo missæ* », *Osservatore romano* de langue française, 23 mai 1969, p. 2).

### Les *Berakoth* rituelles du repas juif

Mais que sont ces fameuses bénédictions juives ou bibliques ? Louis Bouyer, dans sa synthèse sur la Prière eucharistique, nous en propose deux. « Béni sois-tu, Seigneur notre Dieu, Roi des siècles, qui nous donnes ce fruit de la vigne » ; « Béni sois-tu, Seigneur notre Dieu, Roi des siècles, qui fais produire le pain à la terre » (Louis Bouyer, *Eucharistie – Théologie et spiritualité de la Prière eucharistique*, Desclée, 1968, 2<sup>e</sup> éd., p. 83). La *Haggadah de Pessah*, publiée par les éditions Sinaï à Tel-Aviv dans les années soixante-dix, nous en propose deux : « Sois loué, Éternel, notre

Dieu, Roi de l'univers, qui as créé le fruit de la vigne » (*Haggadah de Pessah*, éditions Sinaï, p. 8). « Sois loué, Éternel, notre Dieu, Roi de l'univers, qui as créé les fruits de la terre » (*Haggadah de Pessah*, éditions Sinaï, p. 10). Car, « selon le rituel du *Quiddush* du sabbat (bénédition au début du repas du sabbat), le père de famille, au commencement du repas, imposait les mains sur le pain, puis l'élevait en disant : "Tu es béni, Seigneur notre Dieu, Roi de l'univers, toi qui tires le pain de la terre" » (« Les signes de communion », *Notes de pastorale liturgique* 137, décembre 1978, p. 19).

### Tentative d'acclimatation dans la liturgie latine

Les commentateurs nous montrent ainsi ces « deux bénédictions de la liturgie juive reprises par la liturgie catholique restaurée » (Max Thurian, « Une liturgie eucharistique œcuménique », *Notitiæ* 207, octobre 1983, p. 630). Car « les textes (...) de l'offertoire selon le nouveau rite que nous devons à Vatican II (...) s'inspirent des belles prières de bénédiction des repas festifs juifs, que le Christ connaissait et a dû prononcer lui-même plus d'une fois » (Jean-Charles Didier, « De la messe et de sa célébration », *Esprit et Vie – L'Ami du Clergé* 1, 2 janvier 1975, p. 15). Il s'agit bien de « deux formules inspirées de la *barakah* juive, mais enrichies par la mention du travail de l'homme » (Aimon-Marie Roguet, « Le nouvel *ordo missæ* », *Notes de pastorale liturgique* 80, juin 1969, p. 33-34). En effet, « dans la bénédiction néotestamentaire, les chrétiens (et également les Juifs) bénissent Dieu et lui rendent grâce surtout pour les choses créées, qui sont bonnes et sont un don que Dieu nous fait. Un très bel exemple se trouve dans ces bénédictions du pain et du vin que le Christ a probablement utilisées avec ses disciples et qui sont maintenant insérées, avec quelques changements, dans les prières de l'offertoire » (Pierre-Marie Gy, « *De benedictionibus* », *Notitiæ* 63, avril 1971, p. 126).

### Un net enrichissement ?

Les experts liturgiques furent très satisfaits des résultats de ce travail, pour des raisons qu'ils nous expliquent. « On doit se féliciter des formules finalement retenues. (...) Il s'agit de deux formules de bénédiction biblique qui bénissent Dieu pour les dons qu'il nous fait. Des formules de ce genre accompagnaient le Juif pieux tout au long de sa journée (...). Du point de vue théologique, elles constituent un net enrichissement des textes "d'offertoire" » (Niels Krogh Rasmussen, « Les rites de présentation du pain et du vin », *La Maison Dieu* 100, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 44). Car « les nouvelles prières de l'offertoire, inspirées pour une part du rituel juif du repas, évitent toute confusion ; elles mettent bien en place l'offertoire et son sens de préparation à l'offrande rituelle qui s'accomplira quand le pain et le vin seront devenus le corps et le sang du Christ » (Adrien Nocent, « La célébration de l'Eucharistie avant et après saint Pie V », *Nouvelle Revue Théologique* 1, janvier-février 1977, p. 16). « Les formules de déposition du pain et du vin sont modifiées en formules bibliques en vue d'éviter la confusion avec la véritable offrande du sacrifice faite au Canon ; de ce fait est abrogée la formule du mélange de l'eau et modifiée celle du *Lavabo* » (Charles Lefebvre, « Le décret *Ordine missæ* de la Sacrée Congrégation des Rites », *L'année canonique*, XIV, 1970).

### Un progrès ?

Ainsi, « la nouvelle formulation des textes de l'offertoire représente un progrès. Il ne manque rien aux idées de sacrifice et d'oblation. Les deux textes se présentent sous la forme de deux prières d'offrande, en partie empruntées mot pour mot à la bénédiction juive de la table, celle que Jésus, Marie et Joseph à Nazareth, ainsi que le Seigneur et les Apôtres, ont eux-mêmes récitée » (« Le nouveau Missel romain en langue allemande », lettre du cardinal Hoeffner aux prêtres et aux diacres de l'archidiocèse de Cologne, *Documentation catholique* 1686, 16 novembre 1975, p. 983). Le père Jounel, parlant des « Trente ans du Missel de Paul VI » dans *la Croix*, résumait cette question de l'origine de la Préparation des dons du Missel de Paul VI : « L'ancienne prière de l'offertoire a été remplacée par une adaptation de la prière juive de la table » (Pierre Jounel, « Le Missel de Paul VI fête ses trente ans », *La Croix*, 28 avril 1999). ■

## FAIRE UN RITE QUI NE SOIT PLUS L'OFFERTOIRE

Dans le cadre de ces théories plus ou moins scientifiques, les experts liturgiques ont réussi à créer de toutes pièces un rite nouveau et étonnant, celui de la Préparation des dons.

### Un rite fabriqué dans un bureau par des professeurs

En effet, « pour la première fois dans l'histoire », on a « instauré des célébrations liturgiques en partant d'un programme rituel. Jusque-là, tout programme rituel avait été la description ou la codification d'usages existants reconnus bons ou normatifs, voire obligatoires, dans un groupe humain déterminé. La célébration était née de l'usage et de la pratique des communautés croyantes. Après Vatican II, la liturgie semble donnée d'en haut, à travers des livres émanant d'experts » (Joseph Gélineau, « Tradition, création, culture », *Concilium* 182, février 1983, p. 25).

La confection de la Préparation des dons fut donc différente de la lente et progressive élaboration de l'Offertoire : « Ce qui s'est passé après le Concile signifie tout autre chose : à la place de la liturgie fruit d'un développement continu, on a mis une liturgie fabriquée. On est sorti du processus vivant de croissance et de devenir pour entrer dans la fabrication. On n'a plus voulu continuer le devenir et la maturation organiques du vivant à travers les siècles, et on les a remplacés (à la manière de la production technique) par une fabrication, produit banal de l'instant » (Josef Ratzinger, « L'intrépidité d'un vrai témoin », in Klaus Gamber, *La réforme liturgique en question*, éditions Sainte-Madeleine, 1992, p. 8).

C'est là véritablement « un aspect de la réforme liturgique qu'il aurait peut-être fallu critiquer davantage : un souci probablement trop poussé de rationaliser les structures liturgiques. Quels que soient les mérites du P. Jungmann, les liturgistes du *Consilium* l'ont, je pense, trop suivi dans cette direction » (Pierre-Marie Gy, « Bulletin de liturgie », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 2, avril 1985, p. 319).

En conséquence, « la réforme liturgique fut sérieuse, compétente, cohérente, mais n'a pas échappé à la froideur de liturgies issues, non de la prière même, mais de commissions spécialisées. Celles-ci eurent parfois la main lourde pour décaper signes et traditions » (René Laurentin, « Vatican II : acquis et déviations », *Le Figaro*, 23 novembre 1985, p. 10).

### « Débarrasser la foi de l'Église de cette végétation théologique »

Cette fabrication artificielle d'un rite par une commission de professeurs de liturgie serait toutefois un moindre mal si ces derniers n'avaient pas été littéralement obsédés par un étonnant rejet de l'Offertoire traditionnel. Les participants à cette réforme, comme les témoins, en font largement foi.

Par la nouvelle Préparation des dons, en effet, « nous sommes invités à éliminer les théologies douteuses qui avaient pris corps à partir d'une présentation de l'offertoire totalement étrangère à la véritable tradition » (Robert Cabié, « Le nouvel *Ordo missæ* », *La Maison Dieu* 100, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 28-29). Il fallait donc « débarrasser de cette végétation théologique la pure et simple foi de l'Église dans le sacrement du corps et du sang du Christ » (Philippe Jobert, « La messe de toujours », *Notitiæ* 54, mai 1970, p. 232).

Le nouvel esprit de la Préparation des dons est bien exprimé par un ouvrage espagnol proche du *Consilium* : « Ce n'est pas seulement le texte qui est nouveau, mais aussi son sens. Il s'agit d'une prière de bénédiction, dans une exclamation de joie en présence du symbole. Pourquoi louons-nous Dieu à ce moment ? Pour la création du pain. Nous ne demandons pas à Dieu de bénir le pain. Le pain que nous recevons de la générosité de Dieu est la véritable bénédiction descendante, parce qu'il nous communique force, vie et énergie. La bénédiction (grâce, vie, fécondité) qui vient de Dieu, nous lui rendons, nous lui retournons, dans le sens et dans la mesure par lesquels, en louant, nous reconnaissons qu'elle provient de Dieu. (...) Aidés par les innombrables textes qui nomment Dieu "béné" pour les merveilles qu'il fait, et unis à ces textes, nous le louons au moment de la pré-

sensation d'un don qui sera, par la prière consécatoire, "pain de vie". Nous n'offrons pas le pain à Dieu, mais nous le bénissons par le pain. A Dieu, nous offrons le corps et le sang du Christ, le pain eucharistique » (Joseph M. Martin Patino, A. Pardo, A. Iniesta et Pedro Farnes, *Nuevas normas de la misa*, Biblioteca de Autores Cristianos, 1969, p. 39).

Et donc, il convient d'observer « que l'*ordo missæ* a changé le sens de ce rite, car on est passé de l'offertoire pris dans un sens direct à une simple présentation et mise sur l'autel des dons qui seront "pain de vie et breuvage de salut" » (Ibid., pp. 125-126).

### « Un changement net de perspective »

« Il y a – et ceci nous paraît plus important – un changement net de perspective qui avalise d'ailleurs ce qu'enseignaient les liturgistes. On ne parle plus "d'offertoire", mais de préparation. Et il faut tout d'abord que la pratique assure clairement la signification de ce changement de vocabulaire : qu'on évite donc d'abord de parler "d'offertoire". En effet, nous n'offrons pas du pain et du vin, mais le corps et le sang du Christ. (...) Les formules finalement retenues ne nous paraissent pas des plus heureuses. On y réintroduit l'idée d'offertoire, ce qui contribue à perpétuer une équivoque par ailleurs dissipée par la *Présentation générale* qui parle on ne peut plus clairement de "préparation". (...) Dans la *Présentation générale*, on en fait un simple rite fonctionnel de préparation, mais cette manière de voir ne se traduit pas adéquatement dans le rituel où on réintroduit des éléments qui appartiennent à la conception selon laquelle il s'agit d'un offertoire » (Robert Gantoy, *Le ministère du célébrant dans la nouvelle liturgie*, Centurion, 1970, pp. 166, 168 et 169).

Ainsi, « l'offertoire va reprendre sa place par rapport au repas, dans la mesure où l'on établit l'autel face au peuple. En effet, la table et le repas redeviennent le centre de la liturgie dans la tradition de la Cène, alors que nous étions dans la perspective d'un autel du sacrifice, dont la fonction de table était secondaire » (André Laurentin, « Réflexions pastorales à propos de la réforme de la liturgie », *Paroisse et Liturgie* 4, 1965, p. 434).

Et donc « sont tranchées à la racine les spéculations confuses sur l'offertoire dont nous avons été fatigués jadis : offrande du pain et du vin, offrande des fidèles eux-mêmes ou offrande anticipée du Christ » (Roger Béraudy, « Les rites de préparation à la communion », *La Maison Dieu* 100, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 82-83).

### « Il s'agit de ne pas anticiper l'offrande du sacrifice »

Car « l'ancienne appellation pouvait entretenir des confusions : il s'agit d'une préparation des dons et non d'une offrande au sens sacrificiel du mot » (Robert Cabié, « Le nouvel *Ordo missæ* », *La Maison Dieu* 100, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 28-29). « Remarquons tout d'abord que l'ancienne désignation "offertoire" a presque disparu. Nous ne la retrouvons que dans l'appellation traditionnelle *cantus ad offertorium*. Ailleurs, elle est remplacée par le mot *oblaciones*, et dans la *Présentation générale* le passage relatif à cette partie de la messe porte l'ancienne appellation de *præparatio donorum*. L'intention est claire : comme l'a précisé le père Bugnini, on a voulu éviter "d'anticiper la véritable offrande du sacrifice, qui sera faite au canon" » (Niels Krogh Rasmussen, « Les rites de présentation du pain et du vin », *La Maison Dieu* 100, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 51).

Effectivement, le principal responsable de la réforme liturgique a donné le fin mot de ce changement aussi radical qu'inattendu : c'était bien le contenu même de l'Offertoire traditionnel qui était remis en cause, son orientation fondamentale dans le sens d'un déploiement liturgique (cf. *Lettre à nos frères prêtres* 45, p. 4 ; 47, pp. 4-5 ; 49, pp. 2-3) de la notion de sacrifice propitiatoire et rédempteur qu'il convenait de faire disparaître sans retour : « Rites de l'offertoire. Ce secteur de la célébration n'avait jamais été touché par les réformes précédentes. Il est maintenant réordonné de manière à mieux répondre à sa vraie signification. Les formules qui accompagnaient la présentation du pain et du vin sont changées afin de ne pas anticiper la véritable offrande du sacrifice qui sera faite au canon » (Annibale Bugnini, « Le nouvel *ordo missæ* », *Osservatore romano* de langue française, 23 mai 1969, p. 2). ■

## UNE INTENTION ŒCUMÉNIQUE PRÉDOMINANTE

Ce malaise autour de la notion de sacrifice propitiatoire était lié en réalité à une intention œcuménique prédominante, qui est la dernière cause explicative de la Préparation des dons.

### « L'inflation de l'aspect propitiatoire bloquait le dialogue »

Aux yeux des critiques, en effet, l'Offertoire restait « tributaire d'une conception juridique, soucieuse de voir l'eucharistie acceptée par Dieu comme sacrifice parfait et digne de lui. On ne peut exclure cette dimension sacrificielle de l'eucharistie, profondément traditionnelle, mais l'accent mis par le Canon romain sur la notion de sacrifice fait problème du point de vue œcuménique » (Max Thurian, « Le Canon romain », *Verbum Caro* 85, 1<sup>er</sup> trim. 1968, p. 64). Cette « inflation de l'aspect propitiatoire du sacrifice eucharistique bloquait le dialogue œcuménique » (Louis-Marie Chauvet, « La dimension sacrificielle de l'eucharistie », *La Maison Dieu* 123, 3<sup>e</sup> trim. 1975, p. 48). En effet, « la messe catholique apparaît à beaucoup comme trop tributaire de l'esprit sacrificiel du Moyen Âge (...). On considère comme dépassé le prêtre qui offre un sacrifice pour le peuple » (Max Thurian, « Des voies nouvelles pour la prière », *Informations catholiques internationales* 312, 15 mai 1968, p. 29).

### « Les impasses des théories post-tridentines du sacrifice... »

« Ce fut la redécouverte pratique du concept biblique de "mémorial" qui a débloqué le dialogue œcuménique, enlisé depuis des générations dans des discours interminables sur le sacrifice » (Michaël John, « Célébrer aujourd'hui un Congrès eucharistique », *Communautés et liturgies* 5, octobre 1980, p. 355). « En disant que le repas pascal du Seigneur est le mémorial d'un sacrifice – dans le sens que l'on vient de préciser – on a trouvé, je pense, la réalité capable de réconcilier les positions des chrétiens désunis sur l'eucharistie : le mémorial est une notion œcuménique. En particulier, elle est un pont commun entre protestants et catholiques » (André Fermet, *Eucharistie : célébrer la vie, célébrer le Christ*, Éditions ouvrières, 1981, p. 26). C'est la voie qui a permis de « sortir des impasses des théories post-tridentines du sacrifice, et qui correspond au consensus qui se dessine dans maints documents interconfessionnels des dernières années » (Emil Lengeling, « *Tradition und Fortschritt in der Liturgie* », *Liturgisches Jahrbuch* 25, 1975, p. 218).

### « Ainsi s'atténuent les difficultés que créait l'ancien Offertoire... »

Ainsi, des « exigences que Luther avait formulées en son temps peuvent être considérées comme satisfaites dans la théologie et la pratique de l'Église catholique d'aujourd'hui : (...) le renouvellement de la théologie et de la célébration de l'eucharistie » (« Martin Luther, témoin de Jésus-Christ », déclaration de la commission mixte catholique-luthérienne, *Documentation catholique* 1855, 3 juillet 1983, p. 696). « En ce qui concerne la question du caractère sacrificiel de la messe et, s'y rattachant, de la forme liturgique de la célébration du repas du Seigneur, la théologie, déjà longtemps avant Vatican II et, depuis la réforme liturgique du Concile, la pratique liturgique elle aussi, ont pris au sérieux, d'une manière inespérée, la critique de Luther et créé une célébration eucharistique qui correspond aux exigences du moins du premier Luther réformateur. En théologie et en liturgie, le "caractère de sacrifice" est devenu presque un *adiaphoron* (une chose indifférente), parce que les reproches décisifs de Luther n'ont plus d'objet » (Otto Herman Pesch, « L'état actuel de l'entente », *Concilium* 118, octobre 1976, p. 146). Et, de fait, « l'offertoire simplifié n'apparaît plus comme un doublet de la prière eucharistique, ni comme un acte sacrificiel anticipé : ainsi s'atténuent les difficultés que créait l'ancien offertoire dans la recherche œcuménique » (Max Thurian, « Le nouvel ordre de la messe va dans un sens profondément œcuménique », *La Croix*, 30 mai 1969, p. 9). ■

## NOTRE ATTACHEMENT MOTIVÉ A L'OFFERTOIRE

En passant de l'Offertoire à la Préparation des dons, le rite qui précède la Prière eucharistique a subi une véritable métamorphose. En effet, « c'est dans la partie de la messe appelée naguère offertoire que l'on allait être amené à faire les changements les plus importants » (Niels Krogh Rasmussen, « Les rites de présentation du pain et du vin », *La Maison Dieu* 100, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 44).

« C'est évidemment l'offertoire qui a donné lieu, en commission du *Consilium* romain, aux controverses les plus vives – théologiens et liturgistes en discutaient depuis trois siècles – et qui a subi la modification la plus décisive » (Aimé-Georges Martimort, « Mais qu'est-ce que la messe de saint Pie V ? », *La Croix*, 26 août 1976, ou *Notitiae* 123, octobre 1976, p. 374).

Or, il existe des raisons très profondes qui justifient un attachement inconditionnel à l'Offertoire.

### Un rite issu d'une longue et lente tradition

L'Offertoire n'a certes pas été créé en quelques jours ou quelques mois, sur un coin de table ou dans un bureau, par des experts et des professeurs.

Au contraire, comme il a été amplement démontré par les historiens de la liturgie, l'Offertoire est l'aboutissement d'une tradition ancienne, dont on peut suivre les traces à travers les manuscrits qui nous restent. Ceux-ci témoignent clairement que toutes et chacune des prières qui constituent l'Offertoire du Missel révisé par Pie V sont attestées dans des manuscrits datant au plus tard du IX<sup>e</sup> siècle, soit deux siècles à peine après la fin de la constitution du Canon romain, texte reconnu par tous comme traditionnel. De plus, nous savons que ces manuscrits mettent par écrit une tradition plus ancienne et déjà largement répandue dans toute l'Europe.

L'Offertoire est donc un témoin privilégié aussi bien de l'histoire que de la théologie de la liturgie latine, un rite issu d'une longue et lente tradition.

### Un rite né de la contemplation de nos pères dans la foi

L'Offertoire n'a pas été constitué en annexant de façon unilatérale, au nom de théories scientifiques mal assurées, des éléments propres à une autre liturgie (juive et synagogale, dans le cas présent), pour les transplanter pratiquement sans aucune modification ni préparation dans une liturgie qui possède son sens, ses racines, ses propres harmoniques : ce qui ne pouvait aboutir qu'à un monstre esthétique, rituel et spirituel, puisque chaque tradition possède sa cohérence propre, qui lui donne son caractère d'harmonie vivante.

Au contraire, l'Offertoire est constitué dans son substrat fondamental par des formules et des rites venus des Pères, formules et rites qui se sont lentement enrichis de siècle en siècle. En matière liturgique, on a d'abord célébré : les Pères ont créé des rites et des usages que leurs successeurs ont repris, persuadés de ne pouvoir faire mieux que ces amis de Dieu. On a recueilli dans les livres les meilleurs de ces usages, en sorte que la pratique vivante, enracinée dans la tradition, est devenue loi. Chaque génération a ensuite apporté ce qu'elle avait de plus remarquable. Les grands spirituels des diverses époques se sont efforcés de donner à cette liturgie la forme la plus convenable, la plus belle, la plus conforme aux besoins, aux désirs et aux diverses dimensions de l'homme.

### Inscrit dans la tradition des Églises d'origine apostolique

L'Offertoire, pour qui connaît un tant soit peu les diverses liturgies chrétiennes, n'est nullement un aérolithe tombé d'un autre monde, une singularité, un *hapax* liturgique. Il n'a pas ce caractère étrange d'un rite (bénédiction de la table) étranger à la dynamique propre aux offertoirs chrétiens.

Au contraire, par son style, par les thèmes qu'il développe et explicite, l'Offertoire se trouve en pleine harmonie avec les offertoirs de toutes les liturgies des Églises d'origine apostolique. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la tradition de l'Église antique et indivise.

## Le « déploiement » liturgique du sacrifice propitiatoire rédempteur

Mais le plus important n'est pas vraiment là. L'Offertoire (comme la liturgie de la Parole, la communion, etc.) possède cette fonction cruciale de « déployer » dans le temps de l'action liturgique certains éléments fondamentaux, contenus évidemment dans le rite de la consécration, mais qui risqueraient d'échapper à l'attention, en raison de leur concentration en un très bref instant.

Pour l'Offertoire, il s'agit de manifester et de faire prendre conscience qu'il s'agit de l'offrande d'un sacrifice (*oblation*), afin d'implorer le pardon des péchés des hommes (*propitiation*), sacrifice offert pour le salut de ceux qui l'offrent, de tous les fidèles chrétiens, tant vivants que morts, et de toute l'humanité (*rédemption*). Or ces thèmes capitaux de la foi catholique ont été purement et simplement supprimés de la Préparation des dons, et ceci de façon parfaitement volontaire, pour être remplacés par des prières qui visaient simplement dans le rite juif originel à bénir la table.

## « L'expression d'une théologie en partie différente de l'ancienne »

Nous concluons avec des réflexions récentes parues dans un texte publié le 10 septembre 2011 par *La Croix* (p. 18). Les rédacteurs en sont deux professeurs de liturgie à l'université catholique de Louvain, Joris Geldhof et Arnaud Join-Lambert. Le texte est intitulé significativement « L'ancien et l'actuel rite liturgique romain peuvent-ils coexister sans conséquence ? ». Bien entendu, pour nos deux éminents professeurs, la réponse est clairement négative.

Et voici la raison principale qu'ils en donnent. Parlant de la réticence de certains liturgistes (dont eux) vis-à-vis du Motu proprio *Summorum Pontificum* de 2007, ils écrivent : « [Ces liturgistes] insistaient sur les conséquences d'une dissociation entre la *lex orandi* (la règle de la prière) et la *lex credendi* (la règle de la foi). La liturgie actuelle est l'expression d'une théologie en partie différente de l'ancienne. Cela ne touche évidemment pas au cœur de la foi chrétienne. Mais les déplacements théologiques ne sont pas négligeables pour autant. En ce sens, la *lex orandi* est différente ».

C'est premièrement en raison de la suppression de l'Offertoire, de son remplacement par la Préparation des dons et conséquemment de la disparition d'éléments essentiels de la liturgie catholique, que la Fraternité Saint-Pie X exprime sa « contestation théologique » touchant le nouvel *Ordo missæ* promulgué par Paul VI en 1969. Nous estimons, en effet, rejoints donc par d'excellents juges en la matière, que cette modification est « l'expression d'une théologie en partie différente de l'ancienne » et que c'est pour cette raison précisément que « la *lex orandi* est différente ».

Ainsi, comme l'exprimait la lettre des cardinaux Alfredo Ottaviani, préfet émérite de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, et Antonio Bacci au pape Paul VI, accompagnant en 1969 le *Bref examen critique du nouvel Ordo missæ*, la nouvelle Préparation des dons qui a prétendu remplacer l'Offertoire traditionnel « s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII<sup>e</sup> session du concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les "canons" du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère ». ■

## Lettre à nos frères prêtres

### Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €

Je parraine . . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de . . . . . €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : [scspx@aliceadsl.fr](mailto:scspx@aliceadsl.fr)

Consulter les anciens numéros : [www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php](http://www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php)